

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 13 janvier 2023

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 09/01/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 4	
Votants : 5	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Laure LAMETH
Pour : 5	Représentés : Stéphane DIET par Chrystel VALLY
Contre : 0	Excusés : Elise BOUQUET
Abstentions : 0	Absents : René AMARGER
	Secrétaire de séance : Laure LAMETH

Objet : Projet église, choix des entreprises et validation F.R.A.T. 2022, - 2023_DE_002

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les précédents conseils lors desquels il avait été décidé d'entreprendre des travaux pour la restauration de l'église du village.

Il présente aux membres les devis obtenus pour les différents travaux envisagés.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider le choix des entreprises à retenir pour les travaux.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux pour restaurer l'église.

Considérant les devis obtenus.

Après en avoir délibéré, décide :

* de retenir l'entreprise MALBREL pour un montant de 36 108 € H.T.,

* de retenir l'entreprise LEROUXEL Couverture pour un montant de 13 392,00 € H.T.

* d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du F.R.A.T. 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16/ 01/ 2023 et publié ou notifié le 13/ 01/ 2023
--

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/01/2023 048-214801532-20230113-2023_DE_002-DE